

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

7 JUILLET 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 7 juillet 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
- Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 2 juin 2014
4. Acceptation des dépenses
5. Indicateurs de gestion 2013 – Dépôt
6. Adoption du règlement numéro 252-2014 modifiant le règlement de zonage #180
7. AJHG – Demande d'aide financière et protocole d'entente ATI-LPES
8. Premiers Répondants
 - a. Reconnaissance des bénévoles accrédités jusqu'au 31/10/2015
 - b. Colloque 2014
9. Vente pour défaut de paiement de taxes / Adjudication des immeubles
 - a. Location mensuelle avant retrait
 - b. Assurance-bâtiment/contenu
10. Fête du 325^e – Assurance responsabilité civile
11. Fonds forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie – Demande d'aide financière
12. Fonds culturel de la MRC de La Haute-Gaspésie – Appui à la demande d'aide financière
13. Emploi-Québec / Dépôt d'une demande de subvention salariale
14. Travaux d'asphaltage – Acceptation de la soumission
15. 5^e rue Ouest - Acquisition de l'assiette de la route – Mandat au notaire
16. Subdivision cadastrale – Lot 133-4-1
17. Arpenteur géomètre
 - a. Installation de bornes pour délimiter la Rue de la Montagne – Anse-Pleureuse
 - b. Subdivision cadastrale pour une partie des lots 241-3 et 241-1 (43, rue de l'Église)
18. Motoneige hors piste – Affichage de prévention et espace de stationnement le long de routes municipales
19. Association Chasse & Pêche – Aménagement de 2 débarcadères de bateau des lacs du territoire
20. Circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
21. Branchement internet au Centre Judes Drouin
22. Point divers :
 - a.
 - b.
23. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
24. Période de questions
25. Levée de la session

104-07-2014

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le « Point divers » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

105-07-2014

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :

Séance ordinaire du 2 juin 2014 avec ajournement du 3 juin 2014

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Renaud Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la session du 2 juin suivi de son ajournement tenue le 3 juin 2014 soit adopté sans modification.
Proposition adoptée.

106-07-2014

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de | 97 047.54 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de | 34608.86 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 23485.23 \$ |

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

Les indicateurs de gestion de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 sont transmis selon l'arrêté du ministre et de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

107-07-2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 180

Considérant que toutes les étapes requises pour la modification du règlement de zonage ont été respectées soit :

- Avis de motion
- Adoption du 1^{er} projet avec transmission à la MRC
- Avis et assemblée de consultation publique
- Adoption du 2^e projet avec transmission à la MRC
- Avis public - Demande de participation à un référendum

En conséquence,
Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé de Claude Laflamme,
Et résolu à l'unanimité que :

Le règlement numéro 252-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 180 de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit adopté.

Résolution adoptée.

RÈGLEMENT # 252-2014 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 180

Attendu que le Conseil municipal juge à propos d'actualiser certaines dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes sur son territoire en fonction de l'avancement technologique ;

Attendu qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter et modifier ses règlements d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie du présent règlement

Article 2

L'article 10.4.1 Hauteur des éoliennes est abrogé et remplacé par :

Aucune éolienne ne doit avoir une hauteur supérieure à 125 mètres entre le centre du moyeu de l'éolienne et le niveau moyen du sol nivelé.

Article 3

L'article 10.4.2 Forme et couleur des éoliennes est abrogé et remplacé par :

Forme et couleur

Afin de minimiser l'impact visuel dans le paysage, les éoliennes devront :
-être de forme longiligne et tubulaire
-être de couleur blanche ou grise. Un dégradé de couleur verte favorisant l'intégration visuelle dans le paysage est autorisé à la hauteur de la couverture végétale environnante.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.trés.

108-07-2014

AJHG – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET PROTOCOLE D'ENTENTE ATI-LPES

Considérant qu'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie présente une demande de financement de 7 000 \$ au programme Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Il est proposé par Marc Boucher,
Appuyée par Diane Dupuis,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, autorise Patrick Rioux, animateur de Animation Jeunesse Haute-Gaspésie à effectuer une demande dans le cadre du programme Fonds de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

QUE Diane Gaumond, adjointe administrative et sec.trés. adjointe, soit mandaté pour signer le protocole d'entente à intervenir dans le cadre du projet de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Proposition adoptée.

109-07-2014

PREMIERS RÉPONDANTS – RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES ACCRÉDITÉS JUSQU'AU 31/10/2015

Considérant que les premiers répondants doivent obtenir une accréditation de l'Agence de la Santé et Services sociaux à tous les trois ans ;

Considérant que les bénévoles correspondant aux exigences de l'Agence sont accrédités jusqu'au 31 octobre 2015 ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis reconnaisse les bénévoles nommés ci-après au titre de Premiers Répondants et leurs accordent le bénéfice de l'assurance-accident Pompiers-premiers répondants et la couverture CSST/bénévoles ;

Martin Cloutier
Nicole Lévesque
Jean-Léon Boucher
Pierre-Paul Daraïche
Gilbert Laflamme
Francine Lévesque

Gaston Poitras
Jacques Tremblay
Guy Daraïche
Simon Élément
Stéphane Laflamme

Proposition adoptée.

110-07-2014

PREMIERS RÉPONDANTS – COLLOQUE 2014

Considérant que L'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine organise le 1er congrès des premiers répondants les 6 et 7 septembre 2014 à Bonaventure ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de Messieurs Gaston Poitras et Pierre-Paul Robinson au Congrès des Premiers Répondants.

Tous les frais relatifs à l'inscription et à la participation seront remboursés à même la contribution annuelle de la Municipalité au service des Premiers répondants de Mont-Louis et/ou Gros-Morne.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LOCATION MENSUELLE DE L'IMMEUBLE SUITE À L'ADJUDICATION

Sujet reporté à la prochaine réunion.

111-07-2014 ADJUDICATION SUITE À LA VENTE DES IMMEUBLES 2014 – Assurance-bâtiment/contenu

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est devenue adjudicataire de l'immeuble sis au 5, rue de la Montagne, Gros-Morne en date du 12 juin 2014;

Considérant que la période de retrait est de 1 (un) an à compter de l'adjudication;

En conséquence,
Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé par Mario Lévesque
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis requière l'ajout de l'emplacement # 21 à la police d'assurance municipale au montant total de 120 000 \$ se détaillant comme suit :

Bâtiment 100 000 \$
Contenu 20 000 \$

Proposition adoptée.

112-07-2014 MMQ – COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA FÊTE DU 325^E

Considérant que le Comité de Développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est responsable de l'organisation des Célébrations du 325^e de Mont-Louis;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la MMQ a procédé à l'ajout d'un assuré additionnel soit le Comité de Développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis afin d'encadrer les célébrations du 325^e de Mont-Louis.

Proposition adoptée.

113-07-2014 FONDS FORESTIER DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE –DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OBNL LOISIRS RUISSEAU DES OLIVES INC.

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a créé un fonds forestier pour favoriser le développement économique sur son territoire;

Considérant qu'une partie de ce fonds est réservée pour la réalisation de projets récréo touristiques en milieu forestier, lesquels sont déterminés par les municipalités de la MRC;

Considérant que Loisirs Ruisseau des Olives inc. a déposé une demande d'aide financière pour l'aménagement de sentiers multi usages pour un montant total de 2400\$;

En conséquence,
Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis demande au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière à l'organisme Ruisseau des Olives inc. dans le cadre du Fonds Forestier 2014.

Proposition adoptée

114-07-2014 FONDS CULTUREL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OBNL PARC & MER INC.

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a créé un fonds de développement culturel visant à soutenir des organismes et/ou des activités initiées sur son territoire qui contribuent au rayonnement de la vie culturelle et de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que la MRC a lancé un 1^{er} appel de projets pour l'été 2014;
Considérant que l'organisme Parc & Mer Mont-Louis a déposé une demande d'aide financière au montant de 1000 \$ pour un cout total de projet de 2000 \$:

En conséquence,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie l'organisme Parc & Mer Mont-Louis dans sa demande d'aide financière pour la réalisation de travaux d'archéologie et l'exposition des artefacts.

Proposition adoptée

115-07-2014

EMPLOI-QUÉBEC / DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

Considérant que le Programme « Expérience de travail » d'Emploi Québec permet l'acquisition d'expériences professionnelles transférables;

Considérant que les dépenses admissibles visent le remboursement de 100 % du salaire minimum incluant les charges sociales;

Considérant que la Municipalité désire déposer une demande de subvention salariale pour la réalisation de différents travaux de manœuvre;

Considérant que la Municipalité offrira un salaire de 12 \$ /heure pour une période de 14 semaines de 40 heures;

Considérant que le coût estimé non subventionné est de 1063 \$;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la responsabilité du projet Expérience de travail 2014 présenté dans le cadre de cette mesure.

QUE Serge Chrétien, maire et Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 62200141.

Proposition adoptée.

116-07-2014

TRAVAUX D'ASPHALTAGE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

Attendu qu'une demande de soumission publique pour la réalisation de travaux de pavage – correction et couche d'usure a été publiée dans le Journal Le Riverain et sur le site du SE@O pour être déposée au plus tard le 3 juillet à 15h au bureau de la Municipalité;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes à 15h30 le même jour et qu'une seule soumission au montant de 122 553 \$ a été déposée;

Considérant que le soumissionnaire a fait erreur dans le calcul des quantités à fournir;

Considérant qu'une correction des quantités a été apportée à la soumission afin d'obtenir les quantités requises à l'appel d'offres;

En conséquence,
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroi le contrat de pavage – correction et couche d'usures à Les Entreprises Mont-Sterling inc. pour un montant total de 142 523,01 \$;

QUE la Municipalité affecte une somme supplémentaire de 3560 \$ du Fonds Éolien Northland Power (59 15800).

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution suite à l'affectation des crédits en provenance des divers fonds (résolution 073-05-2014) Le coût net est de 128 559.78 \$.
Proposition adoptée.

117-07-2014

5^e RUE OUEST – PROJET DE LOTISSEMENT – ACQUISITION DE L’ASSIETTE DE LA RUE

Considérant que le Conseil juge opportun de procéder à l’acquisition de l’assiette de la 5^e rue Ouest, conditionnellement à ce que les propriétaires cèdent, sans contrepartie monétaire, une partie de terrain étant l’assiette actuelle de la 5^e Rue Ouest ;

Considérant que les infrastructures d’aqueduc et d’égout sont enfouies sous la rue et que la Municipalité procède à l’entretien routier ;

Considérant que l’arpenteur-géomètre a préparé un plan de levé de l’assiette de la rue projetée ;

Considérant que la Municipalité s’engage à faire préparer la description technique, procéder à l’inscription au cadastre ainsi qu’à l’enregistrement des cessions par acte notarié à ses frais ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Me Cécile Lacasse pour préparer les documents relatifs à la cession par les propriétaires de l’assiette de la 5^e rue Ouest. Tous les honoraires professionnels sont à la charge de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

QUE Serge Chrétien, maire et Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à signer tout document officiel concernant la cession des terrains, et ce, avec les cédants concernés. Proposition adoptée.

118-07-2014

SUBDIVISION CADASTRALE D’UNE PARTIE DU LOT 133-4 DE LA SEIGNEURIE DU MONT-LOUIS

Considérant qu’une demande de permis de lotissement a été déposée par Francyn Mimeault et Paul-René Drouin afin de subdiviser une partie du lot 133-4 de la Seigneurie du Mont-Louis;

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été émis;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Christian L’Italien, a.-g. sous le # de minute 1944 afin de créer le lot 133-4-1 de la Seigneurie du Mont-Louis, cadastre de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

La présente résolution est conditionnelle à l’acceptation par tous les propriétaires de la cession de l’assiette de la 5^e rue Ouest et à sa régularisation au registre foncier (résolution # 117-07-2014)

Proposition adoptée.

119-07-2014

ARPENTEUR GÉOMÈTRE – INSTALLATION DE BORNES POUR DÉLIMITER LA RUE DE LA MONTAGNE, ANSE-PLEUREUSE

Considérant qu’il y a lieu de définir les limites de la rue de la Montagne à Anse-Pleureuse ;

Considérant que la façade de la Rue de la Montagne doit permettre d’accéder à la route 198 au lieu de la route 132.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis mandate Christian L’Italien, a.-g pour procéder à l’installation de 4 bornes de terrain pour définir l’assiette réelle de la Rue de la Montagne à Anse-Pleureuse.

Les frais sont estimés à 1000 \$ plus taxes.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0261000411.

Proposition adoptée.

120-07-2014

ARPENTEUR GÉOMÈTRE – SUBDIVISION CADASTRALE POUR UNE PARTIE DES LOTS 241-3 ET 241-1 (43, RUE DE L'ÉGLISE)

Considérer que la Municipalité a déclaré excédentaire (résolution 099-06-2014) les lots 241-3P et 241-1P formant autrefois la propriété sis au # 43, rue de l'Église, Mont-Louis ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis mandate Christian L'Italien, a.-g pour procéder à la subdivision cadastrale du terrain municipal sis au # civique 43.

Le terrain pourra être divisé en un ou plusieurs lotissements après analyse de l'espace disponible avec l'arpenteur-géomètre.

Les frais relatifs au lotissement de la ou des propriétés seront ajoutés au prix de base lors de la vente par appel d'offres publics.

Proposition adoptée.

121-07-2014

MOTONEIGE HORS PISTE – AFFICHAGE DE PRÉVENTION ET ESPACE DE STATIONNEMENT LE LONG DES ROUTES MUNICIPALES

Considérant que CRÉGIM désire vérifier la faisabilité de réaliser un projet d'aménagement de stationnement dédié aux motoneigistes hors piste sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC Haute-Gaspésie ;

Considérant que la Municipalité doit déterminer un emplacement pour l'installation d'un panneau de sensibilisation ;

Considérant que la Municipalité possède, sur son territoire, une entreprise évoluant dans le domaine du hors piste ;

Considérant que de l'avis unanime du Conseil, les motoneigistes pratiquant en dehors des sentiers doivent être guidés afin d'empêcher le bris sur les terres privées et publiques ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis rejette la demande de la CRÉGIM à l'effet de réaliser un aménagement de stationnement dédié aux motoneiges hors piste sur son territoire.

Proposition adoptée.

122-07-2014

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE – AMÉNAGEMENT DE 2 DÉBARCADÈRES DE BATEAU / Lac à Truite et Lac de la Dame

Attendu que l'Association Chasse & Pêche Mont-Louis demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs une autorisation pour aménager 2 débarcadères de bateau sur des lacs du territoire ;

Considérant qu'actuellement les accès au Lac à Truite et au Lac de la Dame sont difficiles ou inexistantes pour l'ensemble de la population ne possédant pas de bail de villégiature ;

Considérant qu'une campagne de publicité a été lancée afin d'accroître le nombre d'adeptes de la pêche sportive au Québec ;

Considérant qu'un accès adéquat à ces deux (2) lacs contribuera à augmenter la sécurité et le sauvetage des utilisateurs en cas d'urgences (feu, naufrage, noyade) ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie l'Association Chasse & Pêche Mont-Louis dans ses démarches pour l'obtention des droits nécessaires à l'installation de débarcadères de bateau sur les lacs précités ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'accorder les autorisations demandées pour

faciliter l'accès aux ressources publiques pour l'ensemble des amateurs et utilisateurs.

Proposition adoptée.

123-07-2014

CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX – APPROBATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant que le Club Quad Les deux phares sollicite l'autorisation de la municipalité pour circuler sur certains chemins municipaux ;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé en mai dernier prévoyant l'adoption d'un règlement permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux ;

Considérant qu'il est souhaitable que le projet de règlement soit révisé par le MTQ avant son adoption par la Municipalité ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil municipal ;

En conséquence,
Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Marc Boucher,

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accueille favorablement le projet de règlement visant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;

QUE le Club Quad Les deux phares soit autorisé à présenter le projet de règlement aux instances concernées afin d'en faciliter l'approbation finale.

Proposition adoptée.

124-07-2014

BRANCHEMENT INTERNET AU CENTRE JUDES DROUIN

Considérant qu'il est requis de procéder à l'installation du service internet au Centre Judes Drouin ;

Considérant que le branchement par équipement sans fil n'apportera aucun frais mensuel et que les mots de passe seront modifiés régulièrement afin de contrôler les accès grâce à la collaboration de Jean-Philippe Lemieux de Parc & mer Mont-Louis.

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le branchement du service internet du Réseau collectif GIM dans les locaux du Centre Judes Drouin. Le coût du matériel et de l'installation par Jean-Philippe Lemieux est estimé à 750 \$.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

125-07-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h50.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.